

Jusqu'à 10€ remboursés sur vos achats verts !

Pour obtenir votre remboursement :

1. Achetez entre le 1^{er} et le 15 avril 2011 inclus et en une seule fois les produits Exacompta (hors agendas) parmi les gammes Forever® et Nature Future® pour un montant minimum de 10€.

- Dès 10€ d'achat, Exacompta vous rembourse 4€.
- Dès 30€ d'achat, Exacompta vous rembourse 10€.

2. Découpez ou recopiez sur papier libre les codes barres des produits achetés.

3. Joindre l'original du ticket de caisse sur lequel vous aurez au préalable entouré les articles achetés ainsi que la date d'achat.

4. Joignez un RIB/RIP/RICE.

5. Indiquez sur papier libre vos coordonnées complètes en majuscules.

6. Envoyer le tout avec ce bulletin de participation, sous pli suffisamment affranchi à l'adresse de l'opération ci-dessous, au plus tard le 30 avril 2011 (cachet de poste faisant foi).

Offre Exacompta Développement Durable – P771

Sogec Gestion

91973 Courtaboeuf cedex

Vous serez remboursé(e) par virement bancaire dans un délai de 6 semaines environ à compter de la réception de votre demande conforme en fonction du montant dépensé : un remboursement de 4€ pour un montant dépensé compris entre 10 et 29€, un remboursement de 10€ à partir de 30€ dépensés.

Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles et limitée à la France métropolitaine (Corse comprise) et à une participation par foyer (même nom, même adresse).

Timbre remboursé sur simple demande au tarif lent en vigueur de moins de 20 g. Toute demande incomplète ou non conforme sera considérée comme nulle. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.

EXACOMPTA S.A.S. - R.C. Paris 70 B 4756.